COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 1ER AVRIL 2019

Le Conseil d'Administration a été convoqué le 1er avril 2019, en séance ordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019
3. Approbation du compte de gestion 2018
4. Compte administratif 2018
5. Affectation du résultat de l'exercice 2018
6. Budget primitif 2019
7. Amortissement des immobilisations – Détermination des durées d'amortissement
8. Questions diverses.

La séance présidée par Monsieur Jacques RIGAUD, Président, est ouverte à dix-huit heures.

Etaient Présents :

M. Jacques RIGAUD, Président, M. Michel OUDIN, Vice-Président

Mme Emmanuelle POITRIMOL, Mme Annie PERINET, Mme Claude GOSSELIN, Mme Claude GOSSELIN, Mme Jeannine RIGAUD, Mme Colette VANIER, Mme Nadine BOULEZ, Mme Liliane HERVEUX,

formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente représentée :
Mme Annie BRANGBOUR mandataire M. Michel OUDIN

Etaient absentes excusées :
Mme Rolande AUGIZEAU Mme Martine YOVANOVITCH

Etaient absents :
M. Michel HUMBERT Mme Florence LEPLAT

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Emmanuelle POITRIMOL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-Verbal du 25 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 25 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du compte de gestion 2018

Délibération n° 2019-002

Transmis en Préfecture le //2019

Affiché le //2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Monsieur Michel OUDIN, Vice-président,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

⇒ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
11	0	0

4. Compte Administratif 2018

Délibération n° 2019-003

M. Jacques RIGAUD, Président, a quitté la salle.

Rapporteur : Monsieur Michel OUDIN

Mes Chers Collègues,

Il convient de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jacques RIGAUD, Président.

Compte-tenu des crédits votés au budget primitif et au budget supplémentaire,

Compte-tenu des réalisations effectives,

Je vous propose :

- **DE LUI DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-	3 226,81	439,99	-	439,99	3 226,81
Opérations de l'exercice	41 186,58	43 723,18	-	-	41 186,58	43 723,18
TOTAUX	**41 186,58**	**46 949,99**	**439,99**	**-**	**41 626,57**	**46 949,99**
Résultats de clôture	-	5 323,42	-	-	-	5 323,42
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	**-**	**5 323,42**	**-**	**-**	**-**	**5 323,42**
RESULTATS DEFINITIFS	**-**	**5 323,42**	**-**	**-**	**-**	**5 323,42**

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

PRESENTATION PAR NATURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM)	Mandats/Titres émis	*Solde*	Observations
	RECETTES				
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	2 786,82	-	*- 2 786,82*	Reprise de l'excédent 2017
74	Dotations et subventions	43 323,18	43 323,18	-	Subvention commune
77	Produits exceptionnels	400,00	400,00	-	Don
	RECETTES DE L'EXERCICE	***46 510,00***	***43 723,18***	***- 2 786,82***	
	DEPENSES				
O11	Charges à caractère général	44 080,00	40 256,32	*- 3 823,68*	Frais de fonctionnement de la résidence Sainte Madeleine, colis et galette des anciens, cadeaux anciens caillotins placés en maisons de retraite, adhésion UNCCAS, transport Intermarché.
O12	Charges du personnel et frais assimilés	130,00	126,00	*- 4,00*	Cotisation URSSAF membres bénévoles du CA du CCAS
65	Autres charges de gestion courante	2 300,00	804,26	*- 1 495,74*	Participation banque alimentaire, subvention ASIMAT
	DEPENSES DE L'EXERCICE	***46 510,00***	***41 186,58***	***- 5 323,42***	

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM)	Mandats/Titres émis	*Solde*	Observations
	RECETTES				
10	Dotations, fonds divers et réserves	439,99	439,99		Couverture du déficit d'investissement 2017
	RECETTES DE L'EXERCICE	***439,99***	***439,99***	-	
	DEPENSES				
OO1	Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté	439,99			Reprise du déficit d'investissement 2017
	DEPENSES DE L'EXERCICE	***439,99***	-	-	

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Fonction	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM)	Mandats/Titres émis	Solde	Observations
	RECETTES				
0	Services Généraux des Administrations publiques locales	46 510,00	43 723,18	- 2 786,82	Don (400 €) subvention commune (43 323,18 €)
	RECETTES DE L'EXERCICE	***46 510,00***	***43 723,18***	- 2 786,82	
	DEPENSES				
0	Services Généraux des Administrations publiques locales	580,00	147,50	- 432,50	Abonnement UNCCAS
5	Interventions sociales et santé	44 830,00	40 431,22	- 4 398,78	Participation banque alimentaire, colis et galette des anciens, transports Intermarché, frais de fonctionnement de la salle commune de la résidence Sainte Madeleine (électricité, chauffage), cadeaux anciens caillotins résidant en maisons de retraite.
6	Famille	1 100,00	607,86	- 492,14	Participation ASIMAT
	DEPENSES DE L'EXERCICE	***46 510,00***	***41 186,58***	- 5 323,42	

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Fonction	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM)	Mandats/Titres émis	Solde	Observations
	RECETTES				
0	Services Généraux des Administrations publiques locales	439,99	439,99		Couverture du déficit d'investissement 2017
	RECETTES DE L'EXERCICE	***439,99***	***439,99***	-	
	DEPENSES				
0	Services Généraux des Administrations publiques locales	439,99			Reprise du déficit d'investissement 2017
	DEPENSES DE L'EXERCICE	***439,99***	-	-	

C.C.A.S. de ROSIERES-PRES-TROYES

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Détermination et affectation du résultat au 29/01/2018 avant transmission d'une balance des comptes par la Perception

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	-439,99	-	439,99	-
Fonctionnement	3 226,81	439,99	2 536,60	5 323,42
TOTAL	**2 786,82**	**439,99**	**2 976,59**	**5 323,42**

AFFECTATION DU RESULTAT

Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) : **5 323,42**

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
10	0	0

Retour de M. Jacques RIGAUD, Président

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Délibération n° 2019-004

Rapporteur : Monsieur le Président

Mes Chers Collègues,

Le compte administratif ayant été présenté, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2018,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif pour l'exercice 2018, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **5 323,42 €,**

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un équilibre de la section d'investissement.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018, et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

Il vous est proposé :

⇒ d'AFFECTER au budget le résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour **5 323,42 €.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
11	0	0

6. Budget Primitif 2019

Délibération n° 2019-005

Rapporteur : Monsieur le Président

Mes Chers Collègues,

Je vous soumets le projet de budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, sera voté au niveau du chapitre par nature avec une présentation fonctionnelle croisée.

PROJET DE BUDGET C.C.A.S 2019

PRESENTATION PAR NATURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

Chap. - Art.	Libellés	Pour mémoire autorisations budgétaires 2018	C.A. prévisionnel 2018	Propositions 2019	Observations
74	**Dotations & Subventions**				
7474	Subvention commune	43 323,18	43 323,18	43 516,58	
77	**Produits exceptionnels**				
7713	Libéralités reçues	400,00	400,00	400,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 786,82	-	5 323,42	Reprise de l'excédent de fonctionnement 2018
	TOTAL	**46 510,00**	**43 723,18**	**49 240,00**	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

Chap. - Art.	Libellés	Pour mémoire autorisations budgétaires 2018	C.A. prévisionnel 2018	Propositions 2019	Observations
O11	**Charges à Caractère Général**	**44 080,00**	**40 256,32**	**46 460,00**	
60611	Eau et assainissement	70,00	39,27	70,00	Résidence Sainte Madeleine
60612	Electricité	2 000,00	2 113,99	2 200,00	Résidence Sainte Madeleine
60623	Alimentation	22 280,00	20 285,18	25 000,00	dont en 2019 : * galette des anciens (700 € pour une prévision de 190 personnes), * colis des anciens (23 700 € pour une prévision de 474 colis), * cadeaux anciens en maison de retraite (600 € pour une prévision de 12 anciens)
60631	Produits d'entretien	100,00	-	100,00	Résidence Sainte Madeleine
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	-	200,00	
6068	Autres matières et fournitures	100,00	-	100,00	
615228	Entretien & réparation bâtiments	300,00	-	300,00	Résidence Sainte Madeleine
61551	Entretien & réparation matériel roulant	500,00	-	-	➔repris dans le budget commune
61558	Autres biens immobiliers	50,00	-	50,00	
6182	Documentation générale et technique	150,00	-	150,00	Adhésion UNCCAS
6228	Divers	300,00	-	300,00	
6232	Fêtes et cérémonies	12 680,00	11 779,68	12 500,00	Repas des anciens 2019 : traiteur, SACEM, animation, cadeaux anciens. Prévision de 220 personnes
6248	Transports divers	5 000,00	4 991,87	5 000,00	Bus Intermarché
6257	Réceptions	100,00	-	100,00	
6288	Autres frais divers	250,00	249,20	280,00	Serveuses galette des anciens
637	Autres impôts	-	109,63	110,00	SACEM repas des anciens
O12	**Charges de Personnel et Frais Assimilés**	**130,00**	**126,00**	**130,00**	
6451	Cotisations patronales à l'URSSAF	130,00	126,00	130,00	Cotisation "accident du travail" membres du Conseil d'Aministration du CCAS
65	**Autres Charges de Gestion Courante**	**2 300,00**	**804,26**	**2 210,00**	
6558	Autres contributions obligatoires	200,00	196,40	210,00	Adhésion banque alimentaire
6562	Secours - Aides	1 000,00	-	1 000,00	
6574	Subventions	1 100,00	607,86	1 000,00	ASIMAT-Prestations d'aide à domicile
O42	**Opérations de transfert entre sections**	**-**	**-**	**440,00**	
6811	Dotations aux amortissements	-	-	440,00	
	TOTAL	**46 510,00**	**41 186,58**	**49 240,00**	

PROJET DE BUDGET C.C.A.S 2019

PRESENTATION PAR NATURE

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)	Chap. - Art.	Libellés	Pour mémoire autorisations budgétaires 2018	C.A. prévisionnel 2018	Propositions 2019	Observations
	040 -28188	Dotations aux amortissements		-	440,00	
	TOTAL		**-**	**-**	**440,00**	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)	Chap. - Art.	Libellés	Pour mémoire autorisations budgétaires 2018	C.A. prévisionnel 2018	Propositions 2019	Observations
	21-2188	Autres immobilisations corporelles			440,00	
			-	**-**	**440,00**	
	TOTAL		**-**	**-**	**440,00**	

PROJET DE BUDGET C.C.A.S 2019

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	Fonction	Libellés	Pour mémoire autorisations budgétaires 2018	C.A. prévisionnel 2018	Propositions 2019	Observations
	0	Services généraux	46 510,00	43 723,18	49 240,00	* Subvention commune 2018 : 43 323,18 € Prévisionnel 2019 : 43 516,58 € * Dons - Réalisé 2018 : 400 € - Prévision 2019 : 400 € * Résultat de fonctionnement reporté : 2 786,82 € en 2018, 5 323,42 € en 2019 * Dotations aux amortissements : 440 €
	TOTAL		**46 510,00**	**43 723,18**	**49 240,00**	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	Fonction	Libellés	Pour mémoire autorisations budgétaires 2018	C.A. prévisionnel 2018	Propositions 2019	Observations
	0	Services généraux	580,00	-	1 020,00	Dont : Prévisions 2019 : Adhésion UNCCAS (150 €), cotisations URSSAF membres bénévoles du CA (130 €), dotations aux amortissements (440 €)
	5	Interventions sociales et santé	44 830,00	41 186,58	47 220,00	Repas et colis des anciens, frais de fonctionnement de la résidence Sainte Madeleine, transports Intermarché, Banque Alimentaire, secours.
	6	Famille	1 100,00	-	1 000,00	Participation ASIMAT
	TOTAL		**46 510,00**	**41 186,58**	**49 240,00**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)	Fonction	Libellés	Pour mémoire autorisations budgétaires 2018	C.A. prévisionnel 2018	Propositions 2019	Observations
	0	Services généraux	-	-	440,00	Dotations aux amortissements
	TOTAL		**-**	**-**	**440,00**	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)	Fonction	Libellés	Pour mémoire autorisations budgétaires 2018	C.A. prévisionnel 2018	Propositions 2019	Observations
	0	Services généraux			440,00	
	TOTAL		**-**	**-**	**440,00**	

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
11	0	0

7. Amortissement des immobilisations – Détermination des durées d'amortissement

Délibération n° 2019-006

Rapporteur : Monsieur le Président

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que notre commune est depuis le 1er janvier 2014, classée dans la strate de population supérieure à 3 500 habitants.

Or, conformément à l'article 1er du décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris par l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir leurs immobilisations, ainsi que les établissements publics qui y sont rattachés, comme le CCAS.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaitre à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Ainsi, la mise en œuvre de l'amortissement a pour conséquence de créer un autofinancement minimal pour la collectivité afin de maintenir un équilibre sain entre le recours aux fonds propres et à l'emprunt pour le financement de ses futurs équipements.

1. L'amortissement obligatoire :

Si le CCAS n'était concerné jusqu'en 2014 que par les amortissements obligatoires quelle que soit la taille de la commune (frais d'études et d'insertion, subventions d'équipement versées, …), il lui faudra dorénavant amortir les immobilisations suivantes, conformément à l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- ⇨ Les biens meubles autres que les collections et œuvres d'art,
- ⇨ Les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage, et non affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif,
- ⇨ Les immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'études et d'insertion suivis de réalisation.

2. Calcul des dotations aux amortissements :

Les dotations aux amortissements des biens concernés sont calculées sur la base du coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur TTC).

La méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif ou variable, voire réel.

3. Durée d'amortissement :

La durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante par biens ou par catégorie de biens, à l'exception toutefois :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans,
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève,
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

4. Cas particulier des biens de faible valeur :

Le Conseil d'Administration du CCAS peut également fixer un seuil unitaire en de ça duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Les biens concernés sont les biens énumérés par l'annexe de l'arrêté du 26 octobre 2001 ainsi que les biens qui, par analogie aux biens de l'annexe susmentionnée et compte tenu de leur caractère de durabilité, sont imputés en section d'investissement bien que leur valeur unitaire soit inférieure à 500 € TTC.

5. Plan d'amortissement :

En raison du principe de permanence des méthodes, tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien. Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien.

Je vous propose donc de bien vouloir :

- **PRECISER** que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à amortir les biens de faible valeur sur une durée d'un an et de **FIXER** le montant de ces biens à 750 € TTC.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à sortir de l'actif les biens dits de «faible valeur» après qu'il ait été procédé à leur amortissement.
- **FIXER** la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée dans l'annexe 1.

ANNEXE 1

DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

IMPUTATION	IMMOBILISATIONS M14	DESCRIPTIF	DUREE D'AMORTISSEMENT
		Biens de faible valeur **(<750€)**	1 an
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031	Frais d'études	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
204	Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent :	a) des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au b)	5 ans
		b) des biens immobiliers ou des installations	30 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautiques	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2121	Plantations	Plantations	15 ans
2132	Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	20 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Installations générales, aménagements et équipements de cuisine. Installations électriques et téléphoniques	15 ans
2184	Mobilier	Mobilier autre que de bureau tel que tables, chaises, armoires, caissons…	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Réfrigérateurs, fours, fours à micro-ondes, lave-linges, lave-vaisselles, sèche-linges, aspirateurs…	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Matériels classiques	8 ans

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
11	0	0

3. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Approuvé par les membres présents :

N° d'ordre des délibérations	Objet des délibérations
2019-002	Approbation du compte de gestion 2018
2019-003	Compte Administratif 2018
2019-004	Affectation du résultat de l'exercice 2018
2019-005	Budget primitif 2019
2019-006	Amortissement des immobilisations – Détermination des durées d'amortissement